

Séance ordinaire du 17 janvier 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue à huis clos le 17 janvier 2022 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
	Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
	Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
	Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
	Madame	Monique Pelletier	Conseillère
	Monsieur	Steve Millar	Conseiller
	Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement. Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h09. Le maire tient à souhaiter une bonne année 2022 à toute la population de Bouchette.

Séance ordinaire du 17 janvier 2022 – Séance à huis clos

M.B. 2022-01-17-001

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

Considérant que depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Marc Poirier, il est résolu :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence ou en présentiel si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2022-01-17-002

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 – 19h00
 - C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 – 19h15
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2021
- 0-5 Avis de motion – Règlement édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2021
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2021
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2021
- 100-7 Approbation de la liste des comptes 2022 payables en janvier 2022
- 100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2022
- 100-9 Vacance au poste d'aide inspecteur – Appel de candidatures
- 100-10 Demande de financement – Emploi d'été Canada (EÉC) 2022 – Étudiants
- 100-11 Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau (RIAM) – Prévision budgétaires 2022
- 100-12 Poste de directeur des travaux publics – Appel de candidatures
- 100-13 Avis de motion – Règlement établissant la taxation et la tarification pour 2022
- 100-14 Arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2021 – Perception
- 100-15 Nomination d'un représentant au sein de la Corporation du parc régional du lac des 31 milles

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Ville de Maniwaki – Entente relative à la fourniture mutuelle de service
- 200-3 Nouveau pompier volontaire – Confirmation d'embauche et formation

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
A- Problématique du réseau – Refoulement rue de la Côte
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2021
- 600-3 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Comité des loisirs de Bouchette – Contribution 2021

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021

M.B. 2022-01-17-003

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 – 19h00

M.B. 2022-01-17-004

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 – 19h00, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 – 19h15

M.B. 2022-01-17-005

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 – 19h15, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2021

Le maire, Steve Lefebvre, a résumé, séance tenante, son rapport d'activités pour le mois de décembre 2021.

0-5 Avis de motion – Règlement édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Le conseiller au siège numéro 6, Jean Daoust, annonce ce 17 janvier 2022, qu'un avis de motion est donné en vue de l'adoption, à une prochaine séance ordinaire de conseil, d'un règlement édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le projet de règlement 2022-336 est déposé et le conseiller en a fait la présentation.

Conseiller au siège #6
Jean Daoust

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 31 décembre 2021 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2022-01-17-006

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 décembre 2021, pour un montant total de 8 901.08\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2021

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2021 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2021

M.B. 2022-01-17-007

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2021 pour un montant total de 350 034.80 \$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2021

M.B. 2022-01-17-008

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2021 pour un montant de 55 514.53 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Approbation de la liste des comptes 2022 payables en janvier 2022

M.B. 2022-01-17-009

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des comptes 2022 payables en janvier 2022 pour un montant de 46 975.25 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2022

M.B. 2022-01-17-010

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants sont approuvés au budget de l'année 2022;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et greffière à effectuer le paiement desdites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2022 adopté par la municipalité de Bouchette;

Considérant que la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats ;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2022 adopté par la municipalité de Bouchette, à savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil tel que prévu aux avis et règlements;
- Le paiement des salaires des employés municipaux tel que prévu aux ententes de travail ou résolutions d'embauche et le paiement des différentes compensations approuvées préalablement par le conseil;
- Le paiement des salaires des pompiers volontaires;
- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par la loi provinciale et fédérale;
- Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement aux assurances collectives et au régime de pension;
- Le paiement de factures pour les services téléphoniques, d'internet, d'électricité, d'huile à chauffage et de carburant;
- Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la municipalité;
- Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la Loi;
- Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du conseil;
- Les paiements des frais de poste;
- Le paiement de quotes-parts de la M.R.C. et d'ententes intermunicipales;
- Les obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires.

La directrice générale et greffière-trésorière doit soumettre tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente et ce, pour adoption par le conseil de la municipalité.

L'adoption de la présente résolution abroge la résolution M.B. 2021-01-11-009 adoptée le 11 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

100-9 Vacance au poste d'aide inspecteur – Appel de candidatures

M.B. 2022-01-17-011

Considérant l'avis de fin d'emploi reçu de l'employé occupant le poste d'aide inspecteur;

Considérant que les membres du conseil désirent lancer un appel de candidatures pour combler ce poste;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour lancer un appel de candidatures pour combler le poste d'aide inspecteur au niveau de l'aménagement et l'urbanisme et l'hygiène du milieu.

Il est de plus résolu de créer un comité de sélection, ce comité sera composé de la directrice générale et des membres suivants : le maire Steve Lefebvre et les conseillers Pascal Saumure, Marc Poirier, et Jean Daoust.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Demande de financement – Emploi d'été Canada (EÉC)

M.B. 2022-01-17-012

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2022 » pour la période estivale 2022 et ce, pour deux étudiants dans le domaine des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

100-11 Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau (RIAM) – Prévisions budgétaires 2022

M.B. 2022-01-17-013

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2022 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau;

Considérant qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

Considérant que ces prévisions budgétaires indiquent aussi à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

Considérant que le budget de la régie doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le budget de la Régie intermunicipale de l'aéroport Maniwaki Haute-Gatineau pour l'exercice financier 2022 et ce, tel que présenté. Un budget dont les revenus et les dépenses prévus sont de l'ordre de 815 792\$.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

La quote-part de la municipalité sera au montant de 14 840\$ comparativement à 14 799\$ pour l'année 2021.

100-12 Poste de directeur des travaux publics – Appel de candidatures

M.B. 2022-01-17-014

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour lancer un appel de candidatures pour combler le poste de directeur des travaux publics.

Il est de plus résolu de créer un comité de sélection, ce comité sera composé de la directrice générale et des membres suivants : le maire Steve Lefebvre et les conseillers Pascal Saumure, Marc Poirier, et Jean Daoust.

Adoptée à l'unanimité

100-13 Avis de motion – Règlement établissant la taxation et la tarification pour 2022

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, annonce ce 17 janvier 2022, qu'un avis de motion est donné et qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2022-337 établissant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2022.

Le projet de règlement 2022-337 est déposé.

Conseiller au siège 2
Pascal Saumure

100-14 Arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2021 – Perception

M.B. 2022-01-17-015

Considérant qu'au 31 décembre 2021, il existe des arrérages de taxes;

Considérant qu'une résolution est nécessaire si le conseil municipal veut autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre les arrérages de taxes foncières en perception chez notre firme d'avocats;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Claudia Lacroix, à transmettre à notre procureur, Me Marie-Josée Beaulieu, de la firme RPGL, avocats, les arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2021 dont les montants sont supérieurs à cent (100) dollars et de lui donner le mandat de percevoir ces arrérages.

Adoptée à l'unanimité

100-15 Nomination d'un représentant au sein de la Corporation du parc régional du lac des 31 milles

M.B. 2022-01-17-016

Considérant la résolution M.B. 2021-11-15-271 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 15 novembre 2021;

Considérant qu'avec la nouvelle réglementation de la corporation faisant suite à la fusion avec l'organisme SAGE, chaque municipalité est représentée par une seule personne;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Poirier, il est résolu que le maire, Steve Lefebvre soit le représentant de la municipalité de Bouchette au sein du conseil d'administration de la Corporation du parc régional du lac des 31 Milles. Le maire suppléant, Pascal Saumure, sera le substitut.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Des commentaires sont émis concernant la représentation des municipalités au sein du conseil d'administration de la corporation; antérieurement les municipalités avaient 2 représentants et avec la nouvelle entité, les municipalités auront un seul représentant.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 **Rapport d'activités du service incendie**

200-2 **Ville de Maniwaki – Entente relative à la fourniture mutuelle de service**

M.B. 2022-01-17-017

Considérant la résolution 2021-12-214 adoptée par la Ville de Maniwaki;

Considérant que les membres du conseil désirent conclure une entente avec la ville de Maniwaki pour différents services, entre autres interventions, en désincarcération et en sauvetage nautique;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente avec la Ville de Maniwaki, entente relative à la fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie et à la fourniture des services d'interventions en désincarcération et en sauvetage nautique et ce pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} janvier 2022. Cette entente n'est pas renouvelable automatiquement et elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties. La municipalité de Bouchette s'engage à payer à la ville de Maniwaki un tarif annuel pour l'an 2022 de 2 500\$. Pour les années subséquentes, une indexation de 2.50% sera appliquée. En sus de ce tarif annuel, des frais seront facturés advenant l'utilisation des services offerts.

Il est aussi résolu que le maire, Steve Lefebvre, et la directrice générale, Claudia Lacroix, soient les signataires de cette entente.

Adoptée à l'unanimité

200-3 Nouveau pompier volontaire – Confirmation d'embauche et formation

M.B. 2022-01-17-018

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser l'embauche de monsieur Steve Millar à titre de pompier volontaire au sein de la brigade du service incendie de la municipalité de Bouchette.

Il est aussi résolu de procéder à l'acquisition d'un habit de combat et à l'inscription de monsieur Millar aux diverses formations nécessaires à l'exécution de son travail de pompier volontaire

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Problématique du réseau – Refoulement rue de la Côte

M.B. 2022-01-17-019

Considérant la problématique survenue à la fin du mois de novembre 2021 sur le réseau d'égout, dernière portion qui se rend à l'usine d'épuration;

Considérant que cette problématique a créée des dommages à une des propriétés desservies par le réseau;

Considérant que pendant le nettoyage de cette portion du réseau, nous avons observé la présence d'une accumulation de graisse, de sable et autre objet dans le réseau;

Considérant que des travaux de nettoyage ont été réalisés par une firme spécialisée dans ce domaine;

Considérant que les travaux de déblocage du réseau ont été pris en charge par l'entreprise ayant réalisé les travaux de réfection de la rue Principale et du Pont;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture relative aux travaux effectués à la résidence concernée, soit la facture en provenance de l'entreprise « Groupe Bélisle Inc.».

Il est de plus résolu de mandater l'inspecteur municipal pour procéder aux différentes vérifications afin d'examiner la possibilité d'installer un système de flotte à l'intérieur du trou d'homme, ce qui permettrait de déceler et d'indiquer une problématique.

Adoptée à l'unanimité

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques**

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2021**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de décembre 2021 sont déposées.

600-3 **Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

M.B. 2022-01-17-020

Considérant la nomination antérieure des membres faisant partie du comité consultatif d'urbanisme lors des séances tenues en décembre 2019, janvier 2020 et novembre 2021;

Considérant que selon la réglementation en vigueur, le nombre de membres du comité est fixé à huit (8) et que le terme de leur mandat est fixé à deux ans;

Considérant les vérifications téléphoniques effectuées auprès des membres qui siègent présentement sur ce comité;

Considérant que la conseillère Monique Pelletier et le conseiller Marc Poirier font partie de ce comité;

Considérant que la conseillère Monique Pelletier a été nommée présidente de ce comité et ce, selon une résolution adoptée en novembre 2021;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de nommer les personnes suivantes pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Bouchette et ce, pour une période de deux ans à partir de maintenant :

Jean-Yves Patry; Réjean Carle;
Marc Saumure; Gaston Lacroix.

Il est aussi résolu de lancer un avis de recherche pour combler les deux postes laissés vacants.

Il est de plus résolu que la secrétaire de ce comité sera la directrice générale Claudia Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
-----	--------------------

700-1 Comité des loisirs de Bouchette – Contribution 2021

M.B. 2022-01-17-021

Considérant la demande déposée par le Comité des loisirs au sujet d'un remboursement des dépenses effectuées par le comité durant l'année 2021;

Considérant la résolution M.B. 2019-12-02-315 adoptée par les membres du conseil lors de la séance de conseil tenue le 2 décembre 2019 visant le versement de la contribution pour l'année 2019 de même que celle de 2020;

Considérant les rapports déposés par la trésorière du Comité des loisirs, Claudia Lacroix, au sujet des dépenses effectuées par le comité durant l'année 2020 et l'année 2021;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de verser la somme de 5 000 \$ au Comité des loisirs de Bouchette et ce, en remboursement des dépenses pour les différentes activités tenues durant l'année 2021. Cette somme de 5 000\$ sera imputée au poste « Subvention loisirs » (02-701-91-970). Il est de plus résolu d'autoriser la remise de la somme de 7 000\$, dès janvier 2022, comme subvention relative à l'année 2022. Le comité des loisirs devra, en janvier 2023, déposer leur rapport concernant les dépenses de l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 **Demande du Club les Ours Blancs**

Avis de motion - Règlement permettant la circulation des motoneiges sur une portion de la rue Principale

Le conseiller au siège numéro 3, Marc Poirier, annonce ce 17 janvier 2022, qu'un avis de motion est donné et qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2022-338 permettant la circulation des motoneiges sur une rue municipale, soit une section de la rue Principale, secteur nord.

Le projet de règlement 2022-338 est déposé.

Conseiller au siège 3
Marc Poirier

800-2 **Communauté Saint-Gabriel – Demande de contribution**

M.B. 2022-01-17-022

Considérant la correspondance déposée en décembre 2021 par des représentants de la Communauté Saint-Gabriel de Bouchette;

Considérant l'existence de la Loi sur le patrimoine culturel;

Considérant que par cette loi, une municipalité peut citer un bien représentant un intérêt patrimonial à l'échelle locale;

Considérant que la demande déposée par la Communauté Saint-Gabriel de Bouchette concernait une demande d'aide financière;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour acquiescer encore cette année à la demande d'aide car ils désirent que les infrastructures reliées au patrimoine soient bien entretenues et ce, selon les règles de l'art;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de répondre positivement à la demande d'aide déposée en contribuant pour l'année 2022 à la Communauté Saint-Gabriel et ce, pour un don d'une somme de 2 000\$.

Adoptée à l'unanimité

800-3 **Demande d'un propriétaire – Amélioration écoulement des eaux – Rue Principale**

Note au procès-verbal

Cette demande sera regardée ce printemps afin de remédier à la problématique soulevée par le propriétaire.

800-4 L'Entraide de la Vallée - Demande de contribution financière

M.B. 2022-01-17-023

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de verser la somme de 200\$ à l'organisme l'Entraide de la Vallée pour les soutenir dans leur activités visant la sécurité alimentaire dans la région de la Vallée de la Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2022-01-17-024

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h37.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière